



**Charte de fonctionnement
du réseau MAPI
"MAagement de Projets Insu"**

Ref. MAPI_INSU_CP_001_CF
Version: 1.3
Date: 20/12/2017
Page: 1/7

TITRE	Charte de fonctionnement du réseau "MAagement de Projets Insu" Réseau d'entraide en management de projets au sein des laboratoires de l'INSU		
Date	20/12/2017	Version	1.3
Référence	MAPI_INSU_CP_001_CF		

Rédigé par le Comité de Pilotage MAPI

Aurélie Reberac	LATMOS, Guyancourt
Laurent Martin, Christian Surace	LAM, Marseille
Arlette Pécontal, Patrick Caillier	CRAL, Lyon
Christelle Rossin	OPGC, Clermont-Ferrand
Roger Pons, Christophe Marty	IRAP, Toulouse
Olivier Alemany	IGE, Grenoble
Michel Calzas	DT INSU, Brest



Version	Date	Sections	Mises à jour / Commentaires
1.0	04/11/2017	toutes	Création du document
1.1	18/12/2017	1.2, 3.1, 4	Relecture DAT INSU (P. Kern)
1.2, 1.3	20/12/2017	2.2.1	Clarification de certains rôles (CoPil)



**Charte de fonctionnement
du réseau MAPI
"MANagement de Projets Insu"**

Ref. MAPI_INSU_CP_001_CF
Version: 1.3
Date: 20/12/2017
Page: 2/7

Table des matières

1	PREAMBULE	3
1.1	OBJET.....	3
1.2	OBJECTIFS DU RESEAU	3
2	STRUCTURE DU RESEAU.....	3
2.1	PERIMETRE DU RESEAU.....	3
2.2	COMITE DE PILOTAGE	4
2.2.1	<i>Rôles et missions des membres du CoPil.....</i>	<i>4</i>
2.2.2	<i>Réunions d'organisation et de suivi d'activités</i>	<i>5</i>
2.2.3	<i>Renouvellement du CoPil</i>	<i>5</i>
2.3	LES GROUPES DE TRAVAIL.....	6
3	FONCTIONNEMENT DU RESEAU.....	6
3.1	ADHESION AU RESEAU	6
3.2	LES MOYENS DE COMMUNICATION DU RESEAU	6
3.3	ACTIONS DU COPIL	7
4	LES MOYENS.....	7



Charte de fonctionnement du réseau MAPI "MANagement de Projets Insu"

Ref. MAPI_INSU_CP_001_CF
Version: 1.3
Date: 20/12/2017
Page: 3/7

1 PREAMBULE

1.1 Objet

La charte de fonctionnement du réseau MAPI est l'émanation du réseau lui-même. Elle a pour objet de mettre en lumière les objectifs du réseau et de décrire les actions, les structures et les méthodes de travail qui seront mises en œuvre pour la réalisation de ces objectifs.

La charte du réseau est établie par le Comité de Pilotage (CoPil) du réseau et approuvée par l'INSU. L'adhésion au réseau MAPI suppose l'acceptation de la charte par ses membres.

La présente charte est révisable à tout moment par le CoPil après approbation par la direction de l'INSU dans un but d'amélioration et/ou d'évolution.

1.2 Objectifs du réseau

Le réseau MAPI vise à fédérer et regrouper les agents de l'INSU impliqués dans le management de projets ou de réalisations techniques. Ses principaux objectifs sont le maintien et le développement des compétences liées à la gestion et au management de projets, ainsi que l'échange des pratiques professionnelles.

Les principales missions du réseau sont de :

- faciliter les échanges et les interactions au sein de cette communauté ;
- fédérer et animer la communauté autour de projets communs d'intérêt général ou collectif (ex. guide de bonnes pratiques) ;
- recenser, valoriser, partager les savoirs et savoir-faire, les pratiques, techniques et outils de nos métiers ;
- favoriser l'implémentation et la mise en pratique des méthodes de gestion de projet au sein des laboratoires de l'INSU, notamment par l'organisation d'actions de formation, communication ou mutualisation ;
- constituer un réservoir d'expertises et de savoir-faire, pour favoriser la mise en relation de membres du réseau demandeurs de conseils, de supports d'expertise ou de retours d'expérience avec d'autres membres du réseau disposés à répondre à leurs attentes ;
- être un interlocuteur identifié et reconnu auprès des institutions organisatrices ou directrices de la recherche et de la Direction Adjointe Technique de l'INSU (DAT).

Le réseau MAPI est au service des projets et des laboratoires de l'INSU. Il permet notamment à ses membres d'acquérir une bonne connaissance de l'évolution des métiers et/ou des technologies liées au management des projets dans les laboratoires de recherche.

2 STRUCTURE DU RESEAU

2.1 Périmètre du réseau

Le réseau MAPI est accessible aux personnels des laboratoires de l'INSU. Il s'adresse plus particulièrement aux personnes exerçant, ou qui exerceront, une responsabilité significative sur un projet, quelle que soit la nature du projet : instrumental et/ou logiciel. Le réseau couvre tous les domaines d'applications techniques relevant de l'ensemble des thématiques scientifiques auxquelles les laboratoires de l'INSU émergent.



Charte de fonctionnement du réseau MAPI "MANagement de Projets Insu"

Ref. MAPI_INSU_CP_001_CF
Version: 1.3
Date: 20/12/2017
Page: 4/7

2.2 Comité de pilotage

Le Comité de Pilotage (ou CoPil) est constitué d'un groupe de personnes dont l'intérêt commun est de faire vivre et perdurer le réseau. L'engagement des membres du CoPil constitue un acte volontaire et bénévole. Le comité de pilotage est constitué de telle manière à être représentatif des activités techniques de l'ensemble des domaines scientifiques de l'INSU.

2.2.1 Rôles et missions des membres du CoPil

Au sein du CoPil, un bureau restreint, composé nominalelement de quatre personnes, assure les fonctions d'animateur, de secrétaire, de référent budget et de référent formation. Le bureau restreint représente et assure le quotidien du réseau. Le bureau restreint a également pour fonction d'assurer le lien formel avec le DAT/INSU. La fonction ainsi que les responsabilités principales de chacun des membres du bureau restreint sont listées ci-après :

Animateur/Coordinateur

Il assure un rôle principal d'organisation du réseau. Il gère et anime le CoPil (organisation des réunions, coordination et suivi des actions). Il représente le réseau auprès des différentes instances et tutelles, notamment à l'INSU.

Secrétaire Général

Il seconde l'Animateur/Coordinateur en gérant les aspects administratifs et documentaires du CoPil et du réseau.

Référent Budget

Il se charge de gérer le budget alloué par les différents partenaires pour subvenir aux dépenses du réseau. Il élabore le budget prévisionnel et établit le bilan financier annuel.

Référent Formation

Il est le point de contact pour tous les sujets afférents à la formation. Il identifie et propose des formations en réponse aux besoins exprimés par le réseau.

Pour compléter le CoPil, s'ajoutent aux membres du bureau restreint divers référents qui contribuent à la structuration et à l'animation du réseau.


Ces référents ainsi que leurs champs d'actions sont listés ci-dessous :

Référent Communication

Il assure les actions de communication au sein et à l'extérieur du réseau. Il prépare, diffuse et réalise les relances des messages de communication (annonces d'évènements, rappels de la date limite d'inscription, sondages, etc.) envoyés aux membres du réseau. Il veille à la mise à jour des diverses informations ou documents mis à disposition des membres du réseau.

Référent Web/Médias

Il est le point de contact pour les outils de fonctionnement du réseau. Il crée et assure la maintenance du site Web du réseau ainsi que des listes de diffusions et des forums. Il a en charge le 'visuel' du réseau (logo, charte graphique et modèles de documents...). En collaboration avec le référent Communication, il met à jour les

	Charte de fonctionnement du réseau MAPI "MANagement de Projets Insu"	Ref. MAPI_INSU_CP_001_CF Version: 1.3 Date: 20/12/2017 Page: 5/7
---	---	---

contenus du site web (articles, actualités, liens, documents mis à disposition des membres du réseau, etc.). En concertation avec l'ensemble du CoPil, il maintient à jour la liste des inscrits au réseau et modère la liste de diffusion.

Référent Logistique

Il conseille ou gère l'organisation des événements du réseau (formations, rencontres, réunions thématiques, ...).

Référent Thématiques

Il recense les besoins des membres du réseau et facilite la mise en place de groupes de travail qui pourraient proposer ou mener des actions en réponse aux besoins exprimés. Il assure par la suite le suivi de l'activité des groupes de travail et fait remonter ces informations vers le réseau et vers l'INSU.

Référent Outils / Bonnes pratiques

Il est le point de contact entre le CoPil et les groupes de travail responsables respectivement du recensement des outils (et des retours d'expérience sur ces outils) et de la rédaction du guide des bonnes pratiques. Il garantit la remontée d'information vers le réseau et vers l'INSU.

Référent Expertises/Savoir-Faire/Retours d'EXpérience

Il est le point de contact entre le CoPil et le groupe de travail responsable du recensement des expertises/savoir-faire/retours d'expériences en management de projet. Il s'assure de la diffusion des connaissances et savoir-faire au sein du réseau.

Note : Le ou les rôles joué(s) par chacun des membres est/sont mentionné(s) sur la page web présentant la composition du CoPil. A l'exception de l'Animateur/Coordinateur du CoPil, les rôles des membres du bureau ou des divers référents peuvent être assurés par un ou plusieurs membres du CoPil.

2.2.2 Réunions d'organisation et de suivi d'activités

Le CoPil du réseau MAPI se réunit au minimum une fois par trimestre en vidéoconférence et une fois par an en présentiel.

Les réunions du CoPil font l'objet d'un compte-rendu mis à disposition de tout le réseau sur le site web. Ces réunions permettront, entre autres, de suivre régulièrement les différentes actions menées par les différents référents du CoPil.

Toute prise de décision concernant la vie du réseau nécessitera la présence d'au moins la moitié du CoPil.

2.2.3 Renouvellement du CoPil

La durée nominale de mandat du CoPil est fixée à 3 ans (reconductible 1 fois). Par ailleurs, le comité de pilotage restera attentif au renouvellement partiel de ses membres pour assurer une continuité.

L'année précédant la fin du mandat du CoPil en place, chaque membre se prononcera sur son souhait de reconduire ou non sa participation au réseau en tant que membre du CoPil. En parallèle, un appel à candidature sera diffusé à la communauté pour inviter de nouvelles personnes à rejoindre le CoPil afin d'assurer la

	Charte de fonctionnement du réseau MAPI “MANagement de Projets Insu”	Ref. MAPI_INSU_CP_001_CF Version: 1.3 Date: 20/12/2017 Page: 6/7
---	---	---

représentativité et l’effectif du CoPil. Les candidats seront retenus sur la base de leur implication dans la vie du réseau.

Si un membre du CoPil démissionne ou ne peut assurer ses fonctions, le CoPil peut proposer un nouveau membre qui finira le mandat.

Tout candidat désireux d’intégrer le CoPil doit lui faire part de sa candidature en se déclarant sur la liste de diffusion du CoPil : mapi-cp@services.cnrs.fr

Chaque nouveau membre du CoPil est investi à l’unanimité des voix des membres du CoPil.

2.3 Les groupes de travail

Ils sont ouverts à tous les membres du réseau.

Il s’agit d’un regroupement de membres souhaitant collaborer sur un sujet en lien avec le management de projets. L’idéal est qu’un groupe de travail soit animé par une ou deux personnes qui sont alors les relais entre le groupe de travail et les référents thématiques du Comité de Pilotage.

La création d’un groupe de travail peut se faire sur proposition du CoPil ou sur proposition des membres du réseau. Dans ce second cas, la proposition sera évaluée par le CoPil.

Les groupes de travail sont tenus de rendre compte régulièrement au CoPil, de l’avancement de leurs travaux. Par ailleurs, ces travaux font l’objet de production de ressources (rapports, comptes-rendus,...) à destination de la communauté.

3 FONCTIONNEMENT DU RESEAU

3.1 Adhésion au réseau

L’adhésion au réseau suppose l’acceptation de cette charte, et par là-même l’acceptation à participer le plus activement possible au réseau. Les membres du réseau sont invités à partager des informations relatives aux activités de management de projet, proposer des retours d’expériences ou des actions que le CoPil pourrait mettre en place pour faire vivre le réseau.

L’inscription au réseau se fait par l’intermédiaire d’un formulaire accessible sur la page WEB du réseau (<http://mapi.cnrs.fr/inscription/>). Après validation de son inscription par le CoPil, l’adhérent aura accès aux sources protégées du site WEB du réseau MAPI, ainsi qu’aux listes de diffusion du réseau. Les informations recueillies lors de l’inscription ne seront utilisées que dans le cadre de communication à l’intérieur du réseau ou vers les tutelles. L’adhérent bénéficie d’un droit d’accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

3.2 Les moyens de communication du réseau

Pour communiquer et échanger, le réseau MAPI s’appuie sur un serveur WEB (<http://mapi.cnrs.fr>) et des listes de diffusion ou de discussion. Ces médias permettent aux membres du groupe de retrouver les informations utiles

	Charte de fonctionnement du réseau MAPI “MAagement de Projets Insu”	Ref. MAPI_INSU_CP_001_CF Version: 1.3 Date: 20/12/2017 Page: 7/7
---	--	---

telles que les formations initiées par le réseau ou les documents et outils mis à disposition. Les listes de diffusions permettent la diffusion d'information mais également, via des forums, un échange entre membres du réseau pour solliciter un avis ou initier une action.

3.3 Actions du CoPil

Le comité de pilotage a en charge l'organisation d'évènements récurrents permettant de faire vivre le réseau. Il organise notamment des rencontres nationales entre les membres du réseau ayant pour but d'informer sur les actions mises en place, et celles à venir. Ces rencontres sont l'occasion de solliciter les membres et de convenir d'actions nouvelles.

Certaines actions liées à des thématiques jugées pérennes ne font pas l'objet de renégociations régulières et sont portées par le comité de pilotage via des référents siégeant au comité. On citera par exemple les actions de formation, pour lesquelles le réseau se veut une force de proposition pour l'organisation d'ANF en collaboration éventuelle avec d'autres réseaux ou délégations régionales. De même, la mise en place d'outils communs et de référentiels de bonnes pratiques ainsi que la veille technologique sur ces outils sont des actions à long terme portées par le comité de pilotage. Enfin le comité attachera une importance particulière à la mise en relation des membres avec des 'experts' dans le cadre de demande de retours d'expérience ou de soutien aux projets. Pour cela le comité s'appuie sur le référent thématique qui suit ou participe au groupe de travail recensant les expertises et savoir-faire disponibles dans le réseau.

4 LES MOYENS

Le comité de pilotage du réseau MAPI élabore chaque année un plan d'action et soumet une demande de budget argumentée à l'INSU. Il gère un budget annuel alloué par l'INSU, dédié au fonctionnement du réseau. Le comité de pilotage peut également solliciter des moyens auprès des organismes partenaires de l'INSU.

Le budget sert notamment à financer l'organisation des manifestations fédératives telles que des séminaires et des formations, mais également les missions du CoPil (réunions du CoPil en présentiel ou participation à des évènements pour représenter le réseau).

En fin d'année le bureau du réseau MAPI fournit à l'INSU un relevé de comptes et des dépenses.